

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du vendredi, 07 mai 2018, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le **règlement numéro 173-2018** ayant pour objet de modifier le règlement no S.Q.-17-03 concernant les nuisances

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 10^{ième} jour du mois de mai 2018.



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière, résidant au 127, Des Bosquets, St-Eugène-d'Argentenay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10^{ième} jour du mois de mai 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^{ième} jour du mois de mai 2018.



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière
